

Afin de garantir une offre de services effective, permettant une prise en charge globale et pluridisciplinaire des victimes d'infractions et de répondre à leurs besoins, l'INAVEM demande à ses adhérents :

- de permettre l' [accueil](#) effectif de toute personne qui s'estime victime d'une infraction pénale pour lui offrir une [écoute privilégiée](#)
- d'offrir une [information sur les droits](#)
- de proposer une [aide psychologique](#)
- d'assurer un [accompagnement social](#)
- et d'effectuer si nécessaire une [orientation vers des services spécialisés](#)